

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 25 octobre 2021
N° CP-2021-9-12-1

12^{ème} Commission

Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale

Service instructeur

Service consulté

PROPOSITION D'AVIS DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE SUR LES PROJETS DE PLANS LOCAUX D'URBANISME (PLU) ARRÊTÉS DES COMMUNES DE BERNOLSHEIM, ORSCHWILLER ET SOMMERAU

Résumé : La Collectivité européenne d'Alsace suit l'élaboration et la révision des plans locaux d'urbanisme sur son territoire, au titre de sa mission de Personne publique associée (PPA) aux documents d'urbanisme.

Ces communes ont finalisé leur projet et, conformément à l'article L123-9 du code de l'urbanisme, leur projet de PLU arrêté a été transmis à la Collectivité européenne d'Alsace, afin qu'elle fasse connaître son avis, en qualité de PPA.

Le rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente d'adopter le projet d'avis de la Collectivité européenne d'Alsace sur les projets de PLU arrêtés des communes de BERNOLSHEIM, ORSCHWILLER et SOMMERAU.

Après analyse de chacun des projets de plans locaux d'urbanisme arrêtés qui ont été transmis à la Collectivité européenne d'Alsace, il est proposé d'émettre un avis favorable aux projets de plans locaux d'urbanisme arrêtés des communes de BERNOLSHEIM, ORSCHWILLER et SOMMERAU dont les orientations s'inscrivent pour l'ensemble en cohérence avec les enjeux de la Collectivité européenne d'Alsace.

Les projets de PLU des communes de BERNOLSHEIM, ORSCHWILLER et SOMMERAU ont été présentés aux membres des différentes Commissions territoriales et ont recueilli un avis favorable.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'émettre un avis favorable aux projets de plans locaux d'urbanisme arrêtés des communes de de BERNOLSHEIM, ORSCHWILLER et SOMMERAU.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'F' followed by a curved line that loops back to the top.

Frédéric BIERRY